

COMMUNE DE CURTILLES

RÉVISION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION

CONSIDÉRÉE COMME SURDIMENSIONNÉE AU SENS DE LA MESURE A11 DU PDC_N, LA COMMUNE DE CURTILLES EST AMENÉE À REDIMENSIONNER SA ZONE À BÂTIR CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS CANTONALES EN LA MATIÈRE. DANS CE BUT, LA MUNICIPALITÉ A DÉCIDÉ D'ENTREPRENDRE LA RÉVISION DE SON PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION EN REDÉFINISSANT L'ORIENTATION DE SON DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2014, de la nouvelle LAT et de son ordonnance d'application, la révision des plans d'affectation est rendue obligatoire pour les communes qui doivent notamment respecter l'article 15 LAT qui stipule que la zone à bâtir doit être dimensionnée pour les besoins à 15 ans et être réduite quand elle est surdimensionnée.

GEMETRIS SA collabore avec le bureau d'urbanisme ABA PARTENAIRES SA basé à Lausanne, permettant d'offrir une large panoplie de compétences à différents niveaux des processus d'aménagement du territoire. Ce binôme offre une solution efficace et intelligente dans le cadre notamment de la révision de plans d'affectation et l'élaboration de plans spéciaux. La conclusion de notre partenariat avec le bureau ABA Partenaires SA est devenue systématique pour entreprendre des révisions de PGA.

OBJET

Actualisation du plan général d'affectation (PGA) en lien avec le surdimensionnement de la zone à bâtir de la commune.

MANDAT

- Pré-étude de redimensionnement de la zone à bâtir et stratégie communale en la matière: évaluation du surdimensionnement initial (actualisation du bilan MADR, vision communale et demande de subventionnement), calcul des possibilités de croissance à l'horizon de planification, formulation des objectifs quantitatifs et qualitatifs, délimitation du périmètre du territoire urbanisé, calendrier et estimation des coûts
- Etablissement du projet de nouveau PGA et des planifications complémentaires, nouveau plan d'affectation et révision du règlement en vigueur
- Etablissement/actualisation du plan des limites de construction
- Actualisation des lisières forestières
- Modification et ajustement du projet de PGA et préparation à l'enquête publique

MANDANT

Commune de Curtilles

Eric Binggeli, Syndic

